



PROJET

ANIMATION COLLECTIVE FAMILLES

Guide pour les référents familles

Janvier 2021

Le projet animation collective familles

La délimitation précise du territoire d'influence du centre social et les données générales du territoire, de ses caractéristiques et de la population sont présentées en amont dans le projet global.

SOMMAIRE

1. Introduction	2
2. Démarche d'élaboration et de rédaction du projet.....	2
3. Evaluation du projet sur la période précédente	2
4. Le diagnostic.....	2
4.1 Les caractéristiques des familles du territoire	3
4.2 Les besoins de soutien à la parentalité	3
4.3. Les actions proposées aux parents sur le territoire	4
4.4 L'adéquation entre les besoins potentiels et l'offre existante	5
5. Le projet famille	6
5.1 Les axes prioritaires.....	6
5.2 Les objectifs opérationnels.....	6
5.3 Les actions	6
5.4 Les moyens du projet.....	7

1. Introduction

Objectifs généraux d'un projet collectif familles au regard des attendus de la branche Famille.

- En quoi le projet familles se retrouve-t-il dans les attendus définis par la branche Famille ?
- Depuis quand est-il mis en place sur le territoire ?
- Quel est le lien avec le projet social ?

2. Démarche d'élaboration et de rédaction du projet

Indiquer la méthodologie utilisée et les étapes de l'élaboration du projet :

[Annexe 1 : Planning de la démarche](#)

- De quelle manière les familles ont-elles été associées à l'élaboration du projet ?
 - Dans les instances décisionnelles : commission familles, comité d'usagers, conseil de maison, ...
 - Dans des groupes de travail
 - Dans les réunions du réseau parentalité du territoire
 - Par une enquête auprès des usagers à l'aide d'un questionnaire
 - A travers le recueil de témoignages
 - Par des rencontres collectives
 - Autre
- De quelle manière les partenaires ont-ils été associés à l'élaboration du projet ?
 - Dans les instances décisionnelles : commission technique, conseil de maison ...
 - Dans des groupes de travail
 - Dans les réunions du réseau parentalité du territoire
 - Dans une instance spécifique mise en place pour l'élaboration du PCF
 - A travers des entretiens institutionnels
 - Autre

3. Evaluation du projet sur la période précédente

Évaluer le projet à partir des axes inscrits dans le projet familles précédent :

- Les actions définies au regard des axes ont-elles été menées ?
- Le résultat attendu a-t-il été atteint ? les actions ont-elles permis de soutenir les parents dans leur rôle ?
- D'autres effets ont-ils été constatés ?
- Des ajustements, reports ont-ils dû être envisagés ? Pourquoi ?
- Les moyens (humains, financiers, partenariat...) ont-ils permis d'atteindre les objectifs fixés ?
- ...

4. Le diagnostic

Le diagnostic a une durée de validité d'environ 4 ans. Une fiche type permet de recueillir les données statistiques auprès de la Caf

Deux fiches types sont disponibles :

- L'une pour les structures d'animation de la vie sociale dont la zone d'influence est la commune ou l'intercommunalité : [Annexe 3 : Fiche statistique / zones d'influence communale](#)
- L'autre pour les structures d'animation de la vie sociale dont la zone d'influence est une partie de la commune : [Annexe 4 : Fiche statistique / zones d'influence quartiers iris](#). Les zones de références sont les zones IRIS : [Annexe 2 : Zones d'influence des structures d'animation de la vie sociale](#).

 Ces documents sont également téléchargeables sur le site

Comparez les données étudiées avec celles de l'année précédant le dernier projet.

Cette comparaison vous permettra de mesurer les évolutions.

Ex : Vous élaborez un PCF pour la période 2021-24. Le dernier projet collectif famille a été agréé pour la période 2017-2020. Comparez les données 2020 de l'étude (N-1) à celles disponibles en 2016 utilisées pour le précédent diagnostic (N-5).

Comparez les données statistiques au territoire de l'échelle supérieure.

4.1 Les caractéristiques des familles du territoire

▪ La population (1)

Dans toute démarche diagnostic, il est nécessaire d'avoir une vision globale du territoire et de ses caractéristiques principales.

Cette donnée sur le nombre d'habitants permet de savoir si le territoire est plus ou moins peuplé par rapport au territoire de référence.

Ex : X% de la population vit sur la communauté de communes A ; c'est la Xème communauté de communes du département la plus peuplée.

▪ Le nombre de familles avec enfant(s) âgé(s) de 0 à 18 ans, ou 25 ans pour les données sur un quartier (2)

Le nombre de familles avec au moins un enfant(s) âgé(s) de 0 à 18 ans ou 25 ans permet une comparaison avec le territoire de référence. Cette information permet de mesurer l'évolution sur plusieurs années et de noter si le territoire enregistre une progression ou une diminution du nombre de foyers. Elle peut permettre d'évoquer l'attractivité du territoire pour de nouvelles familles ou au contraire sa désertification.

Elle peut être mise en lien avec les caractéristiques géographiques, économiques, le renouvellement des familles sur le territoire, etc. : quelles causes et incidences pour les familles ?

Ex : On constate une forte concentration des familles sur telles communes du territoire

▪ L'évolution du nombre de familles allocataires avec enfant(s) à charge (3)

Pour les diagnostics sur les quartiers, cette donnée permet d'indiquer si les données disponibles étudiées (Caf et non Insee) sont représentatives des familles du territoire. L'analyse sera différente si les familles allocataires représentent 60 % des familles avec enfant de 0-24 ans du territoire ou si elles en représentent 95%.

Ex : Sur le territoire, on dénombre xxx familles allocataires avec enfant à charge en N-1 (année de référence disponible). Le nombre de familles allocataires avec enfant a augmenté de x% entre N-5 et N-1, contre x% en moyenne nationale (prendre le territoire de référence)

▪ Le taux d'activité (emploi + chômage) des familles allocataires avec enfants de 0 à 18 ans (4)

Cette information peut permettre d'évoquer l'activité socio-économique du territoire, et de savoir si les deux parents travaillent ou non. C'est également une information importante lorsque vous étudierez les modalités de mises en œuvre de vos actions (jours et horaires adaptés aux familles).

4.2 Les besoins de soutien à la parentalité

Les informations que vous allez recueillir vont vous permettre d'affiner votre connaissance des caractéristiques des familles du territoire et de certains moments clés où elles pourraient avoir besoin de soutien ou d'accompagnement. Veillez à recenser les données qui correspondent à votre projet.

▪ Les caractéristiques des familles et les moments clés où elles pourraient avoir besoin de soutien ou d'accompagnement

- Les naissances

- Le nombre de naissances et son évolution (5) (Données non disponibles sur les zones IRIS/quartier)

Cela vous indique si le territoire connaît une forte natalité, ou si elle est relativement stable ou en diminution ces dernières années.

- La part des familles vivant une première naissance (6)

La première naissance d'un enfant au sein d'une famille constitue un moment de découverte de la parentalité. Les nouveaux parents découvrent leurs futurs responsabilités et rôles, et peuvent ressentir le besoin d'être soutenus à l'arrivée de leur premier enfant.

Vous pouvez recueillir le « nombre de familles allocataires avec une première naissance » et le comparer au « nombre de familles allocataires ayant connu une naissance » (incluant celles qui vivent une première naissance et celles qui ont déjà un enfant).

Ex : Sur le territoire, parmi les familles allocataires ayant accueilli une naissance en 201X, pour x % d'entre elles il s'agissait de la naissance de leur premier enfant.

- **Les familles avec enfant(s) de moins de 18 ans selon la tranche d'âge de l'enfant (7.1 et 7.2)**

Les tranches d'âge préconisées correspondent aux étapes charnières de développement de l'enfant entre la petite enfance, l'enfance et l'adolescence, qui peuvent impacter sur l'organisation de la vie familiale et les liens parents-enfants : de 0 à 5 ans ; de 6 à 11 ans ; de 12 à 17 ans.

Ces données permettent de calculer le pourcentage de familles allocataires avec au moins un enfant de la tranche d'âge définie par rapport aux familles avec enfant de moins de 18/25 ans.

Ex : Sur le territoire 43% des familles ayant à minima un enfant de moins de 18 ans ont au moins 1 enfant de 12 à 17 ans.

Cette information sera à mettre en parallèle lors de l'analyse avec l'offre qui est proposée aux parents de cette tranche d'âge, qui peut s'avérer insuffisante.

- **Les familles vivant une séparation (8)**

La séparation des parents entraîne généralement des incidences sur l'organisation familiale, et peut altérer la communication entre les parents autour de l'éducation des enfants, l'exercice conjoint de l'autorité parentale, etc.

Cette donnée permet d'analyser si le territoire est plus ou moins touché par les séparations que celui de référence. A ce titre, savoir si le territoire connaît un nombre important de séparation peut amener à se poser la question de besoins spécifiques pour ces familles.

Ex : Près de x% des parents allocataires du territoire, soit xx familles, ont connu une rupture au cours de l'année N-1 (divorce, séparation, isolement après vie maritale) soit une baisse de x% par rapport à N-5.

▪ **Les indicateurs de besoin potentiel liés à des facteurs de fragilité**

Plusieurs indicateurs peuvent être retenus comme des indicateurs de fragilité potentielle, il ne s'agit pas d'affirmer que ces familles sont nécessairement fragiles, mais d'identifier des facteurs susceptibles de mener à un besoin potentiel en matière d'accompagnement à la parentalité.

- **Les familles nombreuses (ayant 3 enfants et plus âgés de moins de 18 ans) (9)**

Ces données permettent de mesurer le pourcentage de familles nombreuses (3 enfants et plus) parmi l'ensemble des familles avec enfant âgé de moins de 18 ans.

Ex : Avec un taux de familles nombreuses de x %, le territoire visé se situe en-dessous de la moyenne du territoire de référence. Toutefois, cette donnée est à relativiser car ce territoire ne compte qu'un faible nombre de familles.

- **Les familles monoparentales (10)**

Ces données permettent de mesurer le pourcentage de familles monoparentales parmi l'ensemble des familles avec enfant âgé de moins de 18 ans.

Ex : Avec un taux de familles monoparentales de x %, le territoire concerné se situe au-dessus de la moyenne du territoire de référence.

- **Les familles à « bas revenus » (en situation de précarité économique) (11)**

Les « familles à bas revenus » correspondent aux familles vivant avec des revenus inférieurs à un certain seuil qui souligne leur forte précarité économique.

Cette donnée permet de calculer le pourcentage de familles à « bas revenus » parmi les familles allocataires avec enfant(s) à charge.

4.3. Les actions proposées aux parents sur le territoire

Une partie de votre diagnostic doit démontrer que vous avez repéré, même si vous n'êtes pas encore entré en contact avec eux, les autres acteurs locaux qui interviennent auprès des parents et en particulier ceux qui proposent des actions de soutien à la parentalité.

Cette partie constitue donc l'état des lieux des initiatives locales en matière d'accompagnement à la parentalité et des structures de proximité existantes (ou en projet) sur le territoire.

▪ **Les actions et services de soutien à la parentalité proposés sur le territoire**

- Les Lieux d'accueil enfants parents (Laep)
- Les actions d'accompagnement à la scolarité
- Les activités partagées parents-enfants,
- Les groupes d'échanges ou de parole entre parents,
- Les Points accueil écoute jeunes (PAEJ), ...

▪ **Les structures de proximité**

- Les accueils de la petite enfance (ex : crèches, assistants maternels, relais assistants maternels, maisons d'assistants maternels, organismes de garde à domicile...)
- Les accueils de l'enfance (ex : accueils de loisirs) et de la jeunesse (Point information jeunesse)
- Les espaces de vie sociale (ex : centres sociaux)
- Les services institutionnels (ex : consultations de la Pmi)
- Les établissements scolaires publics et privés (maternelle, élémentaire, collège et lycée)
- Les associations locales qui interviennent auprès des familles...

N'oubliez pas de mentionner vos propres actions le cas échéant.

4.4 L'adéquation entre les besoins potentiels et l'offre existante

▪ **Adéquation entre besoins et offres**

Vous avez à présent une meilleure connaissance des familles du territoire et de l'offre qui leur est proposée. L'analyse des informations recueillies doit vous amener à dégager un constat sur la situation du territoire et à mettre en lumière les manques, les ressources et les besoins potentiels en matière de soutien à la parentalité.

Pensez à ne pas traiter uniquement des fragilités du territoire mais à valoriser aussi ses ressources et son potentiel !

Ex : Les parents du territoire ont des enfants en bas âge et peu d'espaces où partager un moment particulier avec leur enfant ou évoquer leurs questionnements avec d'autres parents. L'offre de transport relativement faible ne leur permet pas de se rendre dans la commune X qui propose une action qui pourrait répondre à leurs besoins.

▪ **Observations qualitatives : identification des problématiques et des enjeux**

Vous pouvez faire s'exprimer directement les parents et/ou recueillir les observations et expériences des acteurs qui interviennent auprès d'eux. Différentes méthodes peuvent être utilisées : questionnaire, entretiens/témoignages, rencontres collectives, analyse documentaire, éléments recueillis dans les conventions territoriales globales (CTG)...

Les questions pourront porter sur le rôle de parent et leurs attentes en matière d'accompagnement à la parentalité.

Ex : Les enquêtes menées auprès des familles ont mis en avant le manque de lieux de rencontre permettant d'échange sur leur rôle de parents

Ex : A la lecture des résultats des enquêtes menées lors du diagnostic, il apparaît un manque de réponse structurée aux problématiques liées à la préadolescence

Ex : Il apparaît un manque de connaissance des familles sur les structures de loisirs proposées sur le territoire pour les jeunes de 11-16 ans

5. Le projet famille

5.1 Les axes prioritaires

Ils se définissent à partir du diagnostic et du bilan des actions menées.

Les axes d'intervention du projet familles doivent être précisément identifiés par rapport à ceux inscrits dans le projet global. En effet, à partir de problématiques familiales identifiées sur le territoire d'action du centre social, il s'agit d'élaborer des axes d'intervention centrés sur l'épanouissement de la relation parents-enfants et/ou l'appui à la fonction parentale, le renforcement de la cohésion intrafamiliale et les relations et solidarités inter-familiales (interrelation entre l'extérieur (environnement) et la structure familiale, inclusion des familles dans leur environnement).

La coordination des actions et la mise en réseau des acteurs intervenants dans les champs de la famille et de la parentalité peuvent également s'inscrire, au regard du diagnostic, comme un axe d'intervention.

Les axes correspondent à ce vers quoi nous souhaitons aller.

Ex : Une question que l'on peut se poser pour répondre à la définition d'un axe du projet : A partir de cette problématique repérée, vers quoi nous voulons « tendre » ? Quel est le but que nous nous proposons d'atteindre ?

5.2 Les objectifs opérationnels

Un objectif opérationnel, correspond aux modalités concrètes choisies pour répondre à la problématique, et atteindre l'objectif principal.

C'est une description claire et précise du résultat que l'on veut obtenir.

Un objectif doit être simple et mesurable et renvoyer à des données observables dans une durée précise. C'est un résultat à atteindre et non pas une tâche à accomplir.

Souvent on confond "objectif" et "moyen".

Ex : Un porteur de projet peut avoir comme objectif de créer un groupe de parole. Or, la création d'un groupe de parole est un moyen. En fait, l'objectif sera, par exemple, de permettre aux parents de trouver des solutions adaptées à leur problématique éducative. On présuppose que la réunion de parents au sein d'un groupe de parole contribue à atteindre l'objectif.

L'objectif doit préciser le changement attendu : Augmenter des connaissances ? Développer des compétences ? Permettre l'adoption d'un comportement plus adapté à la situation... ?

Il doit être formulé en démarrant systématiquement par un verbe d'action : mettre en place, organiser, associer...

Des questions que l'on peut se poser pour répondre à la définition d'un objectif :

- Cet objectif évaluable peut-il répondre à l'axe voulu ?
- Cet objectif est-il atteignable ?
- Peut-il se décliner en actions précises ?

5.3 Les actions

L'action est la concrétisation des objectifs opérationnels détaillés en fonction des ressources, d'un calendrier et des résultats attendus. Elle doit permettre a priori d'atteindre le changement visé.

Elle est formalisée au travers de fiches action :

[Annexe 5 : Fiche action modèle AVS](#)

[Annexe 6 : Fiche action modèle Soutien à la fonction parentale](#)



Ces documents sont également téléchargeables sur le site

Pour définir au mieux votre projet il est nécessaire de répondre de façon argumentée aux questions suivantes :

- **De quoi s'agit-il ?**
Quelle action ? (Spécifier action parentalité ou action d'animation de la vie familiale)
Comment s'inscrit-elle dans le domaine de l'appui à la parentalité ? ou dans le domaine de la vie sociale (inter-familiale, intergénérationnelle, participation à la vie sociale) ?
- **Pourquoi est-il essentiel de proposer cette action ?**
Reprendre les principaux constats issus du diagnostic et la problématique qui en a résulté, expliquer brièvement qui est à l'origine de cette action, qui a partagé cette problématique, et surtout les objectifs visés.
- **Où et quand se déroulera-t-elle ?**
Salle, jours, horaires, fréquence...
- **Pour qui ?**
Public cible
- **Avec qui ?**
Partenariat avec d'autres structures, intervenants de la structure ou extérieurs (prestataires)...
- **Comment ?**
Descriptif du déroulement de chaque étape, tâches à réaliser ...
- **Quels sont les résultats attendus ?**
- **Quels sont les moyens ?**
L'action nécessite la mobilisation de ressources. Vous devez faire l'inventaire des besoins humains, matériels, financier, et les compétences nécessaires à la réalisation du projet.
- **L'échéancier** (Annexe 1)
Vous pouvez ainsi établir un calendrier de toutes les étapes du projet, du diagnostic à l'évaluation de l'action. Il vous permettra également de planifier la charge de travail.
- **Les critères d'évaluation**
L'évaluation se construit au regard des objectifs qui ont été déterminés. C'est un préalable à la mise en œuvre de l'action afin de recueillir au fur et à mesure les informations utiles et de réajuster si nécessaire le projet.
Il s'agit d'apprécier l'impact et les effets obtenus par rapport à ceux initialement recherchés. L'évaluation doit mesurer ce que l'action a permis de faire changer. Elle vous permet aussi d'assurer son suivi ou son recadrage et d'en tirer les enseignements : erreurs commises, difficultés rencontrées, voies et moyens pour progresser...
Elle est indispensable pour décider de sa poursuite.

5.4 Les moyens du projet

- **Moyens humains**
 - ETP consacré au poste de référent familles.
 - Autres intervenants : salariés du centre social
 - Bénévoles
 - Personnel mis à disposition...
- **Moyens financiers**
 - Poste de référent famille
 - Pour les actions
 - Budget